Extrait N° 4 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 18 SEPTEMBRE 2009

L'an deux mil neuf, le dix huit septembre, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **10 septembre 2009** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **26**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles – M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - M. SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée – Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - M. FRINGUE Mikaël - M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane - M. BADER Ricardot - M. CLOTAGATIDE Vincent – Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki - M. REMY Michel – Mme BETON Fernande.

Procuration : M. DENNEMONT Jean Daniel a donné mandat à M. FRINGUE Mickaël - **Mme MEZINO Sylvaine*** a donné mandat à M. RIVIERE Raphaël - **Mme LAMOLY Viviane** a donné mandat à Mme ZETTOR Jacqueline.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **M. CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

- **Mme MEZINO Sylvaine est arrivée au moment de la discussion de la 3ème affaire.**

& &
&

AFFAIRE N° 4 / Réalisation de la cuisine centrale
- **Révision de l'autorisation de programme et de crédits de paiement**

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur une révision de l'autorisation de programme et de crédits de paiement mise en place pour la réalisation de la cuisine centrale par délibération en date du 21 septembre 2007.

Cette révision permet de prendre en compte les modifications financières intervenues avant la fin de l'opération.

…/…

Mairie des Avirons

Le prévisionnel de dépenses est le suivant :

Montant de l'opération :	**3 011 131.10**
Montant consommé sur les exercices précédents hors AP/CP :	263 379.14
Montant consommé en AP/CP :	1 394 608.96
Montant porté en restes à réaliser 2008 :	32 143.00
Total :	1 690 131.10
Reste à budgétiser (BP + BS 2009):	**1 321 000.00**

Il est proposé au conseil municipal de réviser le montant de l'AP/CP correspondant aux marchés de travaux :

• Nouveau montant de l'autorisation de programme : 2 715 608.90 €
• Montant des crédits de paiements :
. En section d'investissement du budget Ville
. Dépenses
Chap. 23 – Immobilisations en cours
. Art. 2313-F.251 – Construction
. Exercice 2009 (BP + BS) + 1 321 000.00 €

Le conseil municipal est invité :

=> A approuver la révision de l'AP/CP

=> Autoriser l'inscription des crédits complémentaires nécessaires au BS 2009 pour atteindre le prévisionnel des CP.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue **(1 abstention : M. GRONDIN Jacki)** :

=> Approuve la révision de l'autorisation de programme et de crédits de paiement de l'opération **« réalisation de la cuisine centrale »**

=> Autorise l'inscription des crédits complémentaires nécessaires au BS 2009 pour atteindre le prévisionnel des crédits de paiement.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Mairie des Avirons